

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction de la Vie Locale
Service de la Politique de la Ville et de l'Habitat
04.13.31.37.58

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 30 MARS 2018
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : MME SYLVIE CARREGA**

OBJET : Ouest Provence Habitat: aide à la construction de 12 logements locatifs sociaux à Fos-sur-Mer.

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Madame la déléguée au logement, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Dans le cadre de l'intervention départementale en faveur de la construction et la réhabilitation de logements locatifs sociaux (hors 13 Habitat), la société d'économie mixte locale (S.E.M.L) Ouest Provence Habitat domiciliée « Trigance 4 » allée de la passe-pierre 13800 Istres, sollicite :

- une subvention de 76 216 € pour la construction d'un immeuble de 8 logements locatifs sociaux (PLAI) chemin des Tourbières à Fos-sur-Mer, pour un budget prévisionnel de 713 572 €;
- une subvention de 67 500 € pour la construction d'un ensemble de 4 logements locatifs sociaux (PLS) dans le cadre de l'opération « Le Clos des Pignes » à Fos-sur-Mer, pour un budget prévisionnel de 675 000€

Il est proposé l'octroi d'une subvention globale de 138.857 € dans la limite du taux d'intervention de 10% du prix de revient prévisionnel TTC des deux opérations, correspondant à une contrepartie réservataire pour le Département de 4 logements, soit 2 logements sur chaque opération.

Vous trouverez les caractéristiques techniques et financières de ces opérations en annexes I à IV.

Compte tenu de ce qui précède, il vous est proposé de :

- donner votre accord à l'octroi à la S.E.M.L Ouest Provence Habitat d'une subvention globale de 138.857€ selon le détail suivant :
 - 71.357 € pour la construction d'un immeuble de 8 logements PLAI chemin des Tourbières à Fos-sur-Mer, pour un coût prévisionnel TTC de 713.572 €;
 - 67.500 € pour la construction d'un ensemble de 4 logements PLS « Le Clos des Pignes » à Fos-sur-Mer, pour un coût prévisionnel TTC de 675.000 €;
- m'autoriser à signer les conventions de mise en œuvre de ces aides et de réservation de 2 logements sur chaque opération.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL